

BACCALAUREAT 2020

PREMIERE

- Epreuve écrite de Français annulée et remplacée par la moyenne des notes obtenues pendant les trois trimestres de Première, à l'exception des notes obtenues pendant la période de confinement
- Epreuve orale maintenue, fin juin – début juillet (15 textes en voie générale – 12 textes en voie technologique)
- E3C2 histoire-géographie et langues vivantes (voies générale et technologique) et mathématiques (voie technologique) : note obtenue par la moyenne des E3C1 (janvier 2020) et E3C3 (terminale)
- E3C2 spécialité non poursuivie en terminale (voies générale et technologique) et enseignement scientifique (voie générale) : prise en compte des notes de contrôle continu des trois trimestres de Première, hors notes obtenues pendant la période de confinement